Envoyé en préfecture le 23/01/2026
Reçu en préfecture le 23/01/2026
Publié le
ID : 029-242900702-20260114-B_2026_01_14_34-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

Convoqué par courrier électronique du 8 janvier 2026, le bureau communautaire élargi à l'ensemble des maires s'est réuni au siège en présentiel.

Le mercredi 14 janvier 2026 à 17 h 30

sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARÉ, président et maire de PONT-L'ABBÉ,

Membres du BC :

Présents (Quorum à respecter : 6) :

- M. Jean-Louis BUANNIC, vice-président, PENMARC'H
- Mme Nathalie CARROT-TANNEAU, vice-présidente et maire, TREFFIAGAT
- M. Ronan CRÉDOU, vice-président et maire, PLOMEUR
- Mme Valérie DRÉAU, conseillère communautaire déléguée, PONT-L'ABBÉ
- M. Jean-Michel GAIGNÉ, vice-président, LOCTUDY
- M. Éric JOUSSEAUME, vice-président et maire, ÎLE-TUDY
- M. Stéphane LE DOARÉ, président et maire de PONT-L'ABBÉ
- M. Yannick LE MOIGNE, vice-président, PLOBANNALEC-LESCONIL
- M. Stéphane MOREL, vice-président et maire, TRÉGUENNEC

Excusés :

- M. Jean-Claude DUPRÉ, vice-président, COMBRIT
- M. Jean-Luc TANNEAU, vice-président et maire, GUILVINEC

Élargi aux maires :

Le bureau communautaire a été élargi à l'ensemble des maires compte-tenu des points mis à l'ordre du jour. Cependant les maires non-membres du bureau ou leurs représentants **ne prennent pas part au vote sur les sujets soumis à délibération** :

- M. Jean-Edern AUBRÉE, maire, SAINT-JEAN-TROLIMON
- M. Cyrille LE CLEAC'H, maire, PLOBANNALEC-LESCONIL
- M. Christian LOUSSOUARN, maire, COMBRIT

Excusés :

- M. Serge GUILLOUX, maire, LOCTUDY
- M. Jean L'HELGOUARC'H, maire, TRÉMÉOC
- M. Jean-Paul STANZEL, maire, PENMARC'H

Secrétaire de séance : Yannick LE MOIGNE

Assistaient également à la réunion :

M. Arnaud DUBOURG, directeur adjoint
M. Jonathan GAUTHIER, directeur adjoint
Mme Sandrine BÉDART, directrice générale des services

Envoyé en préfecture le 23/01/2026
Reçu en préfecture le 23/01/2026
Publié le
ID : 029-242900702-20260114-B_2026_01_14_34-DE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
Bureau communautaire du 14 janvier 2026	N° Acte : B-2026-01-14-34
Objet : Événement santé publique en Pays bigouden - 30 mai 2026 : subvention 2026 et signature de la convention	Classification : 7.5 – Subventions

L'Hôtel-Dieu de Pont-l'Abbé, en partenariat avec la communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) du Pays bigouden, ainsi que les communautés de communes du haut Pays bigouden et du Pays bigouden sud, organise un forum santé publique (titre à déterminer) le samedi 30 mai 2026, à destination du grand public.

Cet événement a pour objectif de promouvoir la santé sous toutes ses formes, pour tous les âges, à travers des :

- **stands thématiques** ;
- **temps d'animation** ;
- **mini-conférences** ;
- **ateliers participatifs**, et d'autres temps forts en lien avec les besoins du territoire.

Les thématiques de santé retenues pour être traitées lors des différentes formes d'animation sont les suivantes :

Les conduites à risques	**Les dépistages**
La santé mentale	Parentalité, familles
Santé sexuelle	Santé environnementale
Manger - bouger	Autonomie – PAPH
Démarches, accès aux soins	Usagers

Afin d'accompagner cette organisation, une subvention est sollicitée auprès des EPCI pour la prise en charge d'une partie des frais inhérents à la tenue de cette manifestation.

Le budget prévisionnel se porte à 41 000 € dont 29 000 € pris en charge sur les fonds de l'Hôtel-Dieu et de la CPTS relevant de leurs financements par l'Agence régionale de santé.
Le Contrat local de santé de Cornouaille et Quimper Cornouaille Développement devraient apporter un financement de 2 000 €.

Les EPCI du Pays bigouden sont donc sollicités pour une contribution respective de 5 000 €.

La commission solidarités réunie en séance le 17 novembre 2025 a émis un avis favorable au soutien de cette organisation sous les conditions suivantes :

- si obtention d'autres subventions, la participation des EPCI doit être revue à la baisse ;
- mise en œuvre et signature d'une convention d'objectifs et de financement ;
- transmission des comptes de résultat après la manifestation ;
- caractère exceptionnel de la subvention, pas de reconduction annuelle.

Envoyé en préfecture le 23/01/2026
Reçu en préfecture le 23/01/2026
Publié le
ID : 029-242900702-20260114-B_2026_01_14_34-DE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
Bureau communautaire du 14 janvier 2026	N° Acte : B-2026-01-14-34
Objet : Événement santé publique en Pays bigouden - 30 mai 2026 : subvention 2026 et signature de la convention	Classification : 7.5 – Subventions

Les crédits correspondant aux montants de la subvention fléchée ci-dessus seront inscrits au budget prévisionnel 2026 soumis au vote du conseil communautaire le 12 février 2026.

À noter que le service communication de la CCPBS est sollicité pour couvrir la communication de l'événement (de la création du flyer, affiche à la signalétique de la salle, etc.). D'ores et déjà 4 réunions ont été organisées, le temps agent est estimé à 15 jours de travail d'un agent de catégorie B non valorisé dans le plan de financement.

Considérant que l'évènement « santé publique en Pays bigouden » répond aux objectifs de la compétence relative à l'action sociale d'intérêt communautaire ;

Vu la délibération du conseil communautaire du 10 juin 2021 n° C-2021-06-10-33 relative aux délégations du conseil communautaire au bureau et au président ;

Vu la demande présentée par l'Hôtel Dieu de Pont-l'Abbé ;

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- attribue une subvention d'un montant de 5 000 € à l'Hôtel-Dieu de Pont-l'Abbé pour l'organisation de l'événement santé publique en Pays bigouden ;
- approuve les termes de la convention de partenariat en annexe ;
- autorise le président à la signer.

Pour extrait conforme,

Le président,
Stéphane LE DOARÉ

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS BIGOUDEN SUD (Finistère)